

Champ sportif, champ d'affrontements

L'actualité ne cesse, hélas, de valider que compétitions et spectacles sportifs sont, de façon récurrente, prétextes à des manifestations sexistes, homophobes, racistes... Phénomène consubstantiel à la pratique sportive, folklore « populaire », anecdotes marginales ? La CNCDH, dans un avis adopté à l'unanimité⁽¹⁾, en analyse les causes, sans s'arrêter à ses seules manifestations spectaculaires.

Pierre TARTAKOWSKY, président d'honneur de la LDH

Dernier épisode en date d'un long feuilleton. Le match de Ligue 1 Paris-Saint-Germain (PSG) contre L'Olympique de Marseille (OM), au Parc des Princes à Paris le 17 mars 2019, aura été l'occasion d'une explosion de haine homophobe à l'encontre des joueurs de l'OM. L'affaire serait sans doute passée inaperçue, ce qui n'est pas rassurant, si la ministre des Sports, Roxana Maracineanu, n'avait entrepris de monter au créneau pour dénoncer, notamment à l'Assemblée nationale, la bouffée de haine sexiste et homophobe tout au long de la rencontre, dans des termes qui valent la peine d'être rappelés : « *Ce sont des images et des chants où la victoire, la force, la réussite sont associées à la masculinité. Où la faiblesse, l'échec sont liés à la féminité et, par extension, à l'homosexualité.* »

A partir de quoi une polémique bienvenue, mais aux allures parfois surréalistes, se développe dans l'espace public. Pour être clair, le propos de cet article n'est pas d'établir que le football est un milieu machiste où règnent l'homophobie et le sexism, mais d'examiner les réactions face à cet état de choses. Plusieurs observateurs de la scène sportive font ainsi mine

de s'étonner de la remarque ministérielle et de s'effaroucher devant ce qu'ils qualifient, par un retournement de charge assez pervers, de stigmatisation hétéronormée. La plupart banalisent l'événement. La présidente de la Ligue de football professionnel (LFP), Nathalie Boy de la Tour, affirme ainsi, en toute candeur, que pour les supporters, les insultes homophobes font partie du « *folklore* » du football. Si elle se distancie de cette pratique en précisant « *pour les supporters* », l'assimilation de manifestations racistes à du « *folklore* » reste largement problématique. De son

côté, Malek Boutih, devenu récemment « responsable éthique » du PSG, plaide la « *ferveur populaire* », explique que cela vaut mieux qu'une guerre et se veut rassurant puisque « *les mots ne tuent pas* » (lors des « Licra d'or », au Sénat, le 25 mars 2019). Face à quoi, on ne peut qu'approuver la secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, lorsqu'elle déclare : « *On ne peut pas admettre ce type d'argumentaire. C'est ce qu'on nous dit dans tous les milieux pour faire exception à la lutte contre l'homophobie. Les chants homophobes, c'est le début de l'engrenage qui peut ensuite mener à la violence et au fait qu'on a une recrudescence des agressions homophobes dans l'espace public.* »

Le sport, terrain singulier et diversifié

De fait, si l'on peut admettre qu'un stade rempli de supporters déchaînés n'est pas chose facile à manier, et moins encore à affronter, banaliser l'affaire revient à reculer face à l'agresseur en espérant qu'il se calme. La question étant moins de savoir s'il est possible de faire quelque chose sur le moment que de savoir comment prévenir toute réitération. De fait, cet événement imputé aux supporters renvoie à la fois à la prégnance raciste existante dans la société et aux mécanismes avec lesquels le champ sportif l'assimile et l'amplifie. Autant dire qu'on est là dans le long terme et dans un processus où la répression doit

(1) L'avis (ci-contre) de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme a été adopté lors de l'assemblée plénière du 20 novembre 2018. Il est consultable sur www.cncdh.fr/sites/default/files/181120_avis_sur_le_racisme_et_les_discriminations_dans_le_sport_par_mail.pdf.





cheminer aux côtés d'une pédagogie destinée à l'ensemble des acteurs du champ sportif. De ce point de vue, l'avis voté par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNC DH) a le mérite de sortir du champ étroit et sans issue de la stigmatisation des seuls supporters, pour embrasser l'ensemble du champ et des acteurs concernés. Il constitue à cet égard un point de repère d'autant plus précieux qu'il débouche sur la formulation d'une série de recommandations qui correspondent aux priorités qui ont guidé le travail de la Commission.

L'avis souligne d'entrée l'importance que le champ sportif occupe dans l'espace social, au sens le plus large du terme. Le terme de « sport » renvoie en effet à une multitude de pratiques sportives – familiales, en amateur, semi-amateur, professionnelles, associatives ou encore de formation des enseignants –, il recouvre une multitude d'acteurs – joueurs, entraîneurs, publics et médias. Au-delà, il est porteur d'une dynamique de projection et de construction, dans l'espace symbolique, national, individuel. Ce qui se constitue véritablement

Une place plus importante doit être accordée à la coopération, au travail collectif et à l'entraide. Durant leur scolarité, les élèves devraient aussi avoir pratiqué des sports favorisant la compréhension de l'autre.

en écosystème, s'affiche comme porteur de valeurs humanistes – en résonance avec celles de la démocratie de la République française. Mais, souligne la CNC DH, l'un des nœuds du problème est qu'il en est un porteur paradoxal.

De fait, les valeurs qu'il entend transmettre

font choc avec nombre de préjugés qu'il contribue *nolens volens* à véhiculer. Les pratiques en elles-mêmes peuvent en effet, même à corps défendant, alimenter voire légitimer des postures racistes, sexistes, ou discriminatoires. Car la culture sportive repose toujours de fait sur la sélection, la compétition, la masculinité, et, surtout, sur un entre-soi puissant, adossé à des intérêts particuliers, qui favorise une relation qu'on qualifiera pudiquement de distante avec la loi nationale.

L'objet « sport » se présente donc comme un terrain singulier et diversifié. Lieu stratégique dans l'affrontement entre les pratiques haineuses et discriminatoires d'un côté, et, de l'autre, un champ d'affirmation du respect des droits, des valeurs d'égalité, de solidarité, de fraternité. Les

« La culture sportive repose toujours de fait sur la sélection, la compétition, la masculinité, et, surtout, sur un entre-soi puissant, adossé à des intérêts particuliers, qui favorise une relation qu'on qualifiera pudiquement de distante avec la loi nationale. »

pouvoirs publics, plusieurs associations de défense des droits de l'Homme, tout comme les acteurs de la scène sportive en sont d'ailleurs globalement conscients. On ne peut d'ailleurs que se féliciter que, depuis des années déjà, on voit se multiplier des initiatives et des engagements différenciés pour refuser les instrumentalisations haineuses de l'engagement sportif, favoriser sa diversification et son accès à des publics nouveaux. Plus fondamentalement encore, pour populariser un autre sport, construit sur d'autres principes, d'autres règles que celles de la compétition classique.

Des mécanismes d'inclusion et d'exclusion

Loin de cultiver le mode déploratif ou péjoratif, la CNCDH a voulu mettre en avant ce qui lui semble essentiel : le sport, ses mondes, ses pratiques sociales ne constituent pas un univers « à part ». Ils sont traversés de contradictions, de tensions, certaines lourdement régressives et d'autres annonciatrices d'« autres sports possibles ». Il est donc plus que jamais essentiel, si l'on veut développer une culture antiraciste dans ces milieux, de placer la protection du droit sous l'œil attentif et exigeant de la société civile, comme des pouvoirs publics. C'est incontournable si l'on veut éviter que l'entre-soi, encore trop souvent dominant, n'aboutisse à l'exclusion d'individus ou de divers groupes sociaux au motif de raisons inavouées parce que fondamentalement insupportables.

D'évidence, il reste beaucoup à faire. La culture sportive continue de se caractériser par un équilibre précaire entre inclusion et exclusion. Les dynamiques d'identification entre un « nous » et un « eux » parfaitement distincts s'y épanouissent et

les vertus morales de la culture sportive, loin de les contrebalancer, s'en accommodent au nom de la victoire du groupe auquel chacun s'identifie. Cette mise en émotion identitaire s'enracine souvent dans des histoires locales et des réductions identitaires à la résidence objectivement vectrices d'exclusion, voire de discrimination. La fabrique d'inclusion des uns se fait alors en amont d'une fabrique d'exclusion des autres.

Dans un univers qui reste foncièrement masculin, malgré des percées féminines aussi spectaculaires que médiatiquement sous-valorisées, cette prévalence se traduit par des analogies structurantes entre la notion de masculinité et celles de puissance et de victoire. Partant, elle tend à mépriser, de façon revendiquée ou non, tout ce qui s'apparente à une faiblesse, et, par extension, vis-à-vis de tout ce qui est assimilé à la faiblesse. Ce préjugé massif alimente une série de stéréotypes discriminatoires à l'encontre des femmes, de la féminité du corps, des homosexuels des deux sexes, ainsi que des hommes dont la virilité est mise en doute ou déifiée. Tout cela se traduit par une formidable banalisation des insultes et des propos dévalorisants et ce, de l'entraînement à la compétition, en passant par les pratiques informelles du sport.

Responsabilité de l'école et des médias

Pour cultiver des ruptures fortes avec ces pratiques, la CNCDH estime fondamental de favoriser le basculement d'une société qui débat des résultats sportifs à une société qui s'en approprie les processus, dans toutes leurs dimensions : pédagogique, générationnelle, sociale, économique, civique. A cet égard, les valeurs de l'idéal olympique – un idéal de participation et de compétition, de tolérance et de partage – ne peuvent suffire à elles seules à valider ce contrat. Les pratiques doivent suivre. D'où une série de préconisations, qui se déploient de façon complémentaire autour de trois axes.

D'abord au sein de l'Education nationale. L'idée que le sport est accessible à tous et divers dans ses formes devrait être valorisée tout au long du parcours de l'élève. Dans son expérience scolaire, chacun devrait effectivement avoir l'opportunité d'expérimenter le sport sous toutes ses dimensions : sanitaire, ludique, citoyenne



et compétitive. Pour l'heure, quel que soit le cycle concerné en enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), l'Education nationale prévoit la production de performances comme premier champ d'apprentissage (« Produire une performance optimale... »). La première définition du sport, selon l'école, est donc orientée en termes de production et de résultat. Cette approche exclut de fait ceux qui, en raison de leur condition physique, ne doivent pas chercher le dépassement de soi pour des raisons de santé et freine tout autant les enfants qui ne sont pas prêts à entrer dans ce type de pratique. Pour le moment, les intitulés des compétences valorisent avant tout l'individu face aux autres. Une place plus importante doit donc être accordée à la coopération, au travail collectif et à l'entraide. Durant leur scolarité, les élèves devraient aussi avoir pratiqué des sports favorisant la compréhension de l'autre. Pratiquer des activités sportives les yeux bandés, à cloche-pied ou encore en fauteuil roulant sont autant de moyens de mieux comprendre, d'aborder et apprécier les différences qui existent entre les êtres humains. Ces pratiques peuvent également éveiller l'intérêt pour le sport

« L'objet "sport" se présente comme un lieu stratégique dans l'affrontement entre les pratiques haineuses et discriminatoires d'un côté, et, de l'autre, un champ d'affirmation du respect des droits, des valeurs d'égalité, de solidarité, de fraternité. »



Les médias ont une responsabilité éminente, comme vecteurs de l'imaginaire collectif. Il leur revient de veiller à ne pas être un outil de perpétuation de préjugés ou de pratiques discriminatoires.

dans sa plus grande diversité et le rendre plus accessible à tous.

Ensuite, dans le champ médiatique. Les médias ont, dans ces affaires, une responsabilité éminente, comme vecteurs de l'imaginaire collectif. Il leur revient donc de veiller à ne pas être un outil de perpétuation de préjugés ou de pratiques discriminatoires. Une représentation proportionnée aux différentes catégories de la société pourrait y aider, c'est particulièrement net concernant les femmes comme les lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI), les personnes en situation de handicap ou encore les personnes âgées. De fortes incitations à représenter tous les types humains dans l'ensemble des domaines abordés dans les médias doivent donc être étudiées et mises en place afin de sortir des assignations à résidence et des préjugés.

La pluralité des identités de chacun doit, elle aussi, être développée dans le traitement de l'information afin de déconstruire des préjugés encore trop prégnants dans nos médias. Les écoles de journalisme devraient sensibiliser les futurs journalistes à un traitement équitable des sportifs et sportives, dans le jeu comme dans la vie. D'une façon plus générale, les médias

devraient davantage valoriser ce qui lie les êtres humains plutôt que les spécificités qui les distinguent. De même, la CNCDH recommande un traitement qui représente à part égale les pratiques compétitives traditionnelles et les pratiques alternatives.

L'implication des acteurs du champ sportif

Enfin, dans le champ sportif, la CNCDH recommande aux pouvoirs publics de travailler avec les fédérations pour que les entraîneurs et les éducateurs – qu'ils soient bénévoles ou professionnels – reçoivent des formations sur l'importance du langage et du comportement en tant que vecteurs de préjugés et de discriminations ainsi que sur les signalements et les sanctions à prendre en cas d'incident raciste ou discriminatoire. Cette mesure devrait être couplée avec une collabora-

tion avec les clubs pour construire une réelle politique de lutte contre les discriminations en leur sein.

De la même manière, la CNCDH juge central de valoriser la diversité des pratiques et la diversité des acteurs. Notamment en accordant attention et moyens au développement de pratiques alternatives, autour des notions de sports «équitables», favorisant la coopération obligatoire, contribuant à ce que toutes et tous participent à une activité physique inclusive, pensée en dehors d'un cadre compétitif et qui porte en elle l'apprentissage de valeurs citoyennes telles que l'entraide, le respect de l'autre, la communication et l'égalité de tous, au-delà des particularités de chacun. Ces démarches devraient être reprises, complétées et optimisées.

Concernant, enfin, les actes racistes et sexistes, si les sanctions sont nécessaires, elles ne sauraient être suffisantes. Il y a un immense besoin d'implication responsable au travers de politiques positives, valorisant la fraternité et l'égalité, non comme des suppléments d'âme mais comme des priorités consubstantielles au domaine sportif. Cette dimension se joue aussi bien à l'école qu'en dehors, en partant du quartier, de la commune jusqu'au niveau national et international. Un tel effort appelle une implication forte des collectivités locales, des ministères de tutelle, ainsi que des médias. Mais ces efforts exogènes ne peuvent se révéler efficaces qu'à condition de trouver leurs relais de légitimation dans l'implication des acteurs du champ sportif. De la même manière que la stigmatisation du dopage a trouvé ses relais notamment au sein des équipes sportives, la lutte contre le racisme et les discriminations peut s'appuyer sur des aspirations et des engagements de sportifs ainsi que de personnes morales dans le monde sportif, pour arriver à ce que le débat et la réflexion en fassent un impératif catégorique. Loin d'être un fardeau exogène au monde du sport, ce combat est une condition de son épanouissement. ●

«Il y a un immense besoin d'implication responsable au travers de politiques positives, valorisant la fraternité et l'égalité, non comme des suppléments d'âme mais comme des priorités consubstantielles au domaine sportif.»